

CONVENTION 2018 - 2019

1. La rentrée scolaire a lieu le lundi 27 août 2018. Le jardin d'enfants accueille les enfants dès 30 mois révolus, sauf pour les demi-journées en forêt, ouvertes seulement à partir de la dernière année avant l'entrée à l'école.
2. Pour toute absence, prière d'avertir l'éducatrice concernée au 078 812 59 00 (téléphone de L'Arc-en-Ciel, dès 8h30 ou 13h30). **Les absences ne sont pas remboursables.**
3. Lorsqu'une tierce personne vient rechercher votre enfant, nous vous demandons d'en informer l'éducatrice concernée. L'équipe éducative se réserve le droit de demander une pièce d'identité à la personne que vous indiquez. En aucun cas, nous ne laisserons votre enfant repartir avec une personne inconnue.
4. Des groupes d'environ 8 à 15 enfants au maximum sont formés. L'accueil des enfants est assuré par une éducatrice, ainsi qu'une auxiliaire.
5. Les parents sont invités à participer à la soirée d'information et aux activités organisées par l'équipe éducative pendant l'année.
6. En inscrivant votre enfant à L'Arc-en-Ciel, vous devenez membre de l'association et à ce titre, nous nous réjouissons de vous rencontrer lors de notre assemblée générale qui se tient chaque année au mois de novembre.
7. Chaque enfant doit être couvert pour d'éventuels dégâts par une assurance « responsabilité civile » personnelle.
8. En cas d'accident, seule l'assurance « accident » de l'enfant est compétente.
9. En cas de problèmes médicaux d'urgences, l'équipe éducative peut alarmer le numéro 144 (service de sauvetage, ambulance) et ceci à vos frais.
10. Dans le courant de l'année, il nous arrive souvent de faire des photos de vos enfants et un photographe vient en novembre faire des portraits. Nous vous assurons que ces photos restent dans le cadre interne du jardin d'enfants et vous pouvez en tout temps les consulter.
11. Votre enfant est inscrit pour l'année scolaire. En cas de désistement, le parent responsable en informe **le comité** au moins un mois à l'avance, par écrit. **Le trimestre commencé est dû.**

Jardin d'enfants L'Arc-en-Ciel

Rte de Chevroux

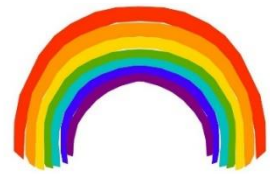
Case postale 10

1543 Grandcour

www.larcenciel.ch

Tél. : 078 812 59 00

(pendant les heures d'ouverture)



L'ARC-EN-CIEL
☆ Jardin d'enfants à Grandcour ☆

12. Les paiements doivent impérativement être réglés à la date demandée à chaque trimestre, ceci afin de garantir la place de votre enfant. En cas de non-paiement, nous nous réservons le droit de **refuser** votre enfant.
13. Le prix par matinée/après-midi est fixé à CHF. 24.- , **payable à l'avance par trimestre.**
14. Un rabais de 20% est accordé à partir de et sur le 3^{ème} jour de fréquentation.
15. Une taxe trimestrielle de CHF. 15.- pour frais de matériel de bricolage et d'administration est perçue dans chaque facture.
16. Les communes de Grandcour, Missy, Chevroux nous subventionnent. Pour les enfants des autres communes, un forfait de CHF. 120.- par année est perçu. Celui-ci est réparti sur les 4 trimestres (CHF. 30.- par trimestre).
17. Le calendrier des vacances est le même que le calendrier scolaire du canton de Vaud. Les jours de congés particuliers sont: lundi 17.09.2018 (Jeûne), jeudi 30 et vendredi 31.05.2019 (Ascension), lundi 10.06.2019 (Pentecôte) et lundi 03.06.2019 (Fête de Grandcour - à confirmer).
18. Groupe forêt: si la forêt devient un lieu dangereux en raison d'intempéries (tempête, orage) un changement de programme peut être proposé.

Pour tout renseignement, veuillez-vous adresser

à la personne responsable des inscriptions:

Florence Liechti, 079 512 68 71

Comité:

Laetitia Combremont – présidente

Céline Combremont – secrétaire

Karine Giacomotti – caissière

Florence Liechti – inscriptions

Nadine Liechti – responsable RH

Camille Marion – communication

Éducatrices:

Ingrid Brightwell – responsable

Sabine Huber

Béatrice Brasey

Accompagnatrices:

Luciana da Costa da Fonte

Eliane Cantin

CETTE CONVENTION DOIT ÊTRE CONSERVÉE PRÉCIEUSEMENT!